



# JOURNAL FOOT

FOOT N°637 DU 5 DECEMBRE 2024

## ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

A l'attention des Président(e)s de clubs :  
L'Assemblée Fédérale électorale se déroulera à distance de manière dématérialisée, via une plateforme de vote en ligne, du mardi 10 décembre 2024 à 10h00 au mercredi 11 décembre 2024 à 18h00. Chaque Président(e) a reçu un mail avec l'ensemble des informations relatives à cette Assemblée.  
Merci de revenir vers nous en cas de soucis.

## COMMISSION FAFA

Dispositif Emploi saison 2025-2026

Les clubs envisageant de solliciter une aide FAFA dans le cadre du dispositif emploi pour la saison 2025-2026, sont invités à prendre contact dès à présent avec :

Mr Alain Rosset  
Président C.D.T.I.S.  
Référént FAFA

District Haute-Savoie Pays de Gex de Football  
Port : 07 57 58 10 64  
Tel : 04 50 94 59 79

E-mail : [terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Afin de pouvoir préparer leur pré-dossier.

## SOMMAIRE

REGLEMENTS P.04  
PREVENTION P.06  
FEMININES P.08  
TECHNIQUE P.09  
TERRAINS P.12  
FUTSAL P.15

**PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
LE WEEK-END**

**07.70.03.84.75**



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LES MEILLEURES  
HISTOIRES ONT  
UN DÉBUT.



50€ D'ÉCONOMIE DÈS L'INSCRIPTION  
À UN CLUB DE SPORT !

RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)



## LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.

**Le dispositif commence du 1<sup>er</sup> Juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.**

## QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;



Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;



Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**.



Les étudiants âgés **au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour **l'année universitaire 2024-2025**.

**PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)** 

## OÙ L'UTILISER ?

Le **pass Sport** peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur **[pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)** dans la rubrique «*trouver un club partenaire*» pour avoir accès à la carte des clubs !

## COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un email ou un sms contenant un code individuel à usage unique. **Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix**. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur **[pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)** !

# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Réunion du 01/12/2024

Publiée le 05/12/2024

## DECISIONS

STATUT DES EDUCATEURS - NOTE AUX CLUBS DE  
U13 CRITERIUM - U13 D1-U15 D1-U17 D1-U20 D1-U15 F D1 et U18F D1

### DERNIER RAPPEL AVANT SANCTION

**Ne sont pas en règle au 02/12/2024 :**

U13 CRITERIUM : PAYS DE GEX 1 –THONON EVIAN GRAND GENEVE 1

U15 D1 : PAYS DE GEX FC 2

U17 D1 : VILLE LA GRAND AJ 1 – MARIGNIER SP 1 – PAYS DE GEX 1

U20 D1 : AMPHION PUBLIER 21 – THYEZ 21 –SEYNOD 21 – CLUSES FC 22

U18 F D1 : PERRIGNIER TEGG 1 – ESCO 1 – CRANVES SALES 1 – ST CERGUES BONS CRANVES 1 – GPT FOOT GESSIENNES 1 –

U15F D1 : SILLINGY AS 1 – AYZE CS 1 – DOUVAINNE LOISIN 1 – SEMINE FC 1 – GPT PERS JUSSY REIGNIER 1 – UNION SALEVE FOOT 1

Les clubs ci-dessus nommés sont priés de faire le nécessaire auprès de Mr MARCOTULLIO Aldo **avant le 09/12/2024** minuit, dernier délai.

### NOTE AUX CLUBS POSSEDANT UNE OU DES EQUIPES U13

Conformément aux directives données en début de saison par l'équipe technique du District, il sera considéré que l'ensemble des joueurs U13 figurant sur la feuille de match seront **obligatoirement considérés comme ayant pris part à la rencontre.**

Il appartient aux arbitres et éducateurs de bien notifier les changements sur la feuille de match.

### Note aux clubs de D1 – D2 et D3 (pour une éventuelle accession en D2)

#### A TITRE INFORMATIF

Conformément aux dispositions de l'article 2.2.3 des RG District, la Commission des Règlements informe les clubs visés des diverses situations pouvant éventuellement les affecter en fin de saison 2024/2025

CHILLY – SALLANCHES – MONT BLANC – LE LYAUD – BALLAISON – LEMAN PRESQU'ILE – VEIGY – SEMINE – PERS JUSSY

Rappel de bien vérifier que vous êtes bien en conformité avec les 3 derniers alinéas de l'article 2.2.3



Rappel de bien vérifier que votre équipe U15 terminera bien le championnat dans les conditions fixées aux alinéas 5 et 6 de l'article 2.2.3 des RG du District.

\*\*\*\*\*

**DECISIONS :**

**MATCH n°29901214**

**DOSSIER N° 637/21 : AMANCY CORNIER 21 – AJ VILLE LA GRAND 21 – U20 D2 Poule B du 23/11/2024**

**En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de VILLE LA GRAND AJ portant sur le fait que « nous déposons réserve sur 2 joueurs d'AMANCY qui sont mutation hors délais et que conformément aux règlements de la FFF il n'y a droit qu'à une seule mutation hors délai dans cette catégorie » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant que le club d'AMANCY CORNIER a pu faire valoir ses explications en date du 25/11/2024.

Considérant que conformément à l'article 187 des RG FFF, la réclamation doit être nominale et motivée.

Considérant que la réclamation d'après match du club de VILLE LA GRAND AJ ne comporte aucun nom de joueur susceptible d'être mutation hors période.

Considérant que de ce fait, elle ne saurait être nominale.

Attendu que de plus, le club de VILLE LA GRAND AJ fait une lecture erronée de l'article 160 des RG FFF qui dispose « **qu'en catégorie U19 et supérieurs, le nombre maximum de joueurs mutation hors période pouvant figurer sur la FMI est de deux.** »

Attendu que de ce seul fait, cette réclamation ne saurait prospérer.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquit sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

---

**MATCH n°29888547**

**DOSSIER N° 637/22 : GPT PERS JUSSY REIGNIER 1 – FOOT SUD 74 1 – U18F D1 Poule Unique du 30/11/2024**

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre qu'à la 71', suite à la blessure d'une joueuse, le match n'a pas pu se terminer en l'absence d'éclairage suffisant de l'aire de jeu.

Considérant que la rencontre sus nommée n'a pas eu sa durée réglementaire.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

---

**MATCH n°29876607**

**DOSSIER N° 637/23 : CHAMONIX 1 – PAYS DE GEX FC 4 – U15 D3 Poule D du 01/12/2024**

Considérant qu'il ressort des investigations de la Commission que le club de CHAMONIX n'a pas respecté la procédure de report de match tel que le prévoit les articles 2.11.1 et 2.11.2 des RG District en ne prévenant pas la permanence du District.

Considérant que celle-ci aurait pu éventuellement proposer des solutions de remplacement idoines tel qu'éventuelle modification de l'heure et/ou la date de cette rencontre, ce pourquoi elle a été instituée.

Considérant que le club de CHAMONIX ne fournit aucun arrêté municipal explicitant l'interdiction d'utiliser l'aire de jeu, quand bien même que l'obtention de celui-ci n'exonère pas le club recevant de prévenir le permanent du District.

Considérant que le club qui remettrait un match sans respecter les règles fixées aux articles 2.11.2 et s des RG District se verrait sanctionner de la perte du match par pénalité et ce conformément à l'article 2.11.7 de RG District.

#### **Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHAMONIX pour en reporter le gain à l'équipe de PAYS DE GEX FC et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

#### **Résultats :**

CHAMONIX 1 : - 1 pt

PAYS DE GEX FC 4 : 3 pts

CHAMONIX 1 : 0 but

PAYS DE GEX FC 4 : 3 buts

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en*

# COMMISSION PRÉVENTION

## RAPPORTS ET/OU OBSERVATIONS - DELEGUES MYSTERES

*Le District a mis en place des délégués mystères qui visitent de manière inopinée et aléatoire les rencontres chaque week-end.*

#### **ASP Villaz | Plateau U11 :**

FC Aravis et ES Seynod, il faut prévenir de vos absences et ne pas attendre que le club accueil vous appelle, cela aurait éviter de faire lever inutilement de jeunes tôt.

#### **St Pierre en Faucigny – FC Annecy | U13 D1 :**

Bon comportement général, traçage du terrain ok, remplaçants à la touche et jeune arbitre ok.

#### **US Annecy le Vieux – US Argonay | Plateau U11 :**

Manque chasubles pour les remplaçants, arbitrage par un jeune ok, bon comportement des parents et éducateurs. Veuillez identifier les éducateurs de l'USAV aux couleurs du club.

#### **CO Chavanod – FC Haut Rhône | U13 :**

Comportement des éducateurs et parents RAS, traçage terrains et zones techniques ok, arbitre jeune ok mais les touches ne sont pas faites par les remplaçants, pas de chasubles pour les remplaçants.

**Marignier SP – Foot Sud 74 | U15F :**

Bon comportement des encadrants, joueuses et spectateurs.

**CO Chavanod | U13 :**

Traçage terrain et zones techniques ok, comportements parents et éducateurs RAS.

**ES Seynod | U13 :**

Vos éducateurs et remplaçants ne doivent pas être au milieu du terrain mais dans la zone technique, les remplaçants doivent être à la touche, arbitre jeune ok. Attention également aux parents et enfants non joueurs sur le terrain.

**Pays de Gex FC – FC Annecy | U13 Critérium :**

Bon match, mais vos remplaçants doivent faire la touche.

**FC Cruseilles – CSA Poisy | U17 D3 :**

Educateurs des deux clubs comportements ok, veillez à bien vous équiper d'un brassard (disponible au District si besoin), idem pour le délégué du club. Une pause fraîcheur avec une température de 5 degrés n'est pas nécessaire. Arbitres assistants placés du côté de leur défense.

**ES St Jeoire la Tour – ES Valleiry | Séniors D2 :**

Rencontre bien gérée par l'arbitre, bon comportement des joueurs et des bancs, les coachs ont toutefois à trop sortir de leur zone technique, spectateurs RAS, présence d'un délégué officiel.

**ES St Jeoire la Tour – CS Ayze | Séniors D4 :**

1<sup>er</sup> contre dernier de poule en D4, comportement de tous les acteurs à revoir, s'il n'y avait pas eu d'arbitre officiel le match ce serait-il terminé ?

**ES Thyez – AS Lyaud Armoy | Séniors D2 :**

Bon comportement supporters et bancs, présence d'un délégué officiel.

**Marignier SP – CS Ayze | U15F :**

Le comportement des deux joueuses de chaque équipe n'est pas acceptable sur le terrain, de même que l'intervention de parents du CS Ayze qui ont pénétré sur la pelouse pour en découdre alors que l'arbitre avait déjà exclu la joueuse fautive de Marignier SP.

**FC St Cergues – Marignier SP | Séniors Fém D3 :**

Bon comportement, bon comportement, bon arbitrage général sur la rencontre.

**Pays de Gex FC – FC Cruseilles | Séniors D2 :**

Match à enjeu bien géré par l'arbitre, équipe du FC Cruseilles très fair play malgré la défaite, votre coach doit cependant garder son calme pendant la rencontre.

**FC Marnaz | Séniors D5 :**

La cigarette est interdite sur le banc, comportement agressif du coach ajoute de la tension sur le terrain heureusement bien gérée par l'arbitre officiel. Ces remarques ont déjà été faites à votre rencontre il serait bien de garder votre calme et de réagir.

**Festival U13F :**

Super plateau, belle organisation ; rotation des filles ne jouant pas pour faire la touche des équipes sur le terrain. Club de l'ES Douvaine Loisin, n'oubliez pas vos maillots la prochaine fois.

**ES Thyez – US Pers Jussy | Séniors D3 :**

Match très tendu sur le terrain heureusement bien tenu par l'arbitre, les supporters des deux équipes n'ont pas un comportement très adéquat, trop de contestations et de mots qui n'ont rien à faire autour d'un terrain.

**ASC Sallanches – AS Evires | Séniors D3 :**

Un match dur mais sans brutalité avec pas mal de cartons de part et d'autre mais qui s'est fini dans la bonne humeur et une belle 3<sup>ème</sup> mi-temps, un bon souvenir pour tous au final. Le foot du District qu'on aime.

# COMMISSION FÉMININE

Présidente : Alexandra GARCIA

## PRATIQUE

### PLATEAUX FEMININS

**Samedi 25 janvier 2025**

Des plateaux 100% féminin FUTSAL et qui promet d'être une nouvelle expérience enrichissante avec une série de matchs dédiés aux jeunes filles de U9F à U11F.

### Vous trouverez ci-dessous le détail de l'événement

Date : Samedi 25 janvier 2025

Heure : 9h à 12h ou 13h à 16h

Lieux : Gymnase LE PRALERE à CRANVES SALES

Futsal à 4 : U9F - U10F - U11F

Le nombre de places est limité à 8 équipes par ½ journée !!

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre :

<https://forms.gle/ELscoBeqMA2duSZw5>

## PLAN D'ACTION – HIVER/PRINTEMPS

1. Samedi 25 janvier à Cranves Sales (FUTSAL)
2. Samedi 22 février (3 sites)
3. Samedi 29 mars (3 sites)
4. Samedi 12 avril (3 sites)
5. Samedi 31 mai (1 site) Fête du Football Féminin

## FESTIVAL U13F – TOUR 1

Liste des équipes qualifiés :

C.A. BONNEVILLOIS 1921 - C.S. ST PIERRE EN FAUCIGNY - ENTENTE PARMELAN VILLAZ/LA FILIERE/EVIRE

F. C. D'ANNEY - F. C. EPAGNY/METZ-TESSY - FOOTBALL CLUB DU CHERAN

GROUPEMENT FEMININ ARVE MONTAGNES 74 - JONQUILLE S. REIGNIER - MARIGNIER SP.

THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. - UNION SALEVE FOOT - U.S. ANNECY LE VIEUX

Prochain tour : Samedi 22 février 2025

## PROJET PRATIQUE U13F – PHASE HIVER/PRINTEMPS

L'objectif est de proposer une pratique féminine jeune de plus en plus régulière, de proximité et conviviale.

L'engagement sur le **Challenge futsal U13F** et le **Critérium U13F** via le FAL (footclub)

## TECHNIQUE

### PPF U13F

Dans le cadre du plan de performance fédéral, le District Haute Savoie & Pays de Gex organise le **mercredi 11 décembre 2024** de 13h30 à 17h30 à Cranves Sales un rassemblement «**TOUR OPEN FEMININ**» réservé aux joueuses U12F (née en 2013) & U13F (née en 2012).

### PPF U16F/U17F

Les joueuses licenciées des catégories U16F et U17F sont conviées à participer au programme de détection en vue de former la sélection départementale. Le programme est proposé uniquement aux joueuses évoluant dans les championnats U18F à 11 et à 8 départemental.

Un mail a été envoyé aux éducateurs et clubs concernés.





Cette sélection représentera notre district lors du tournoi triangulaire qui se tiendra le dimanche 15 juin à BOURG EN BRESSE (01).



#### Ci-dessous le plan d'action :

Rassemblement 1 : jeudi 27 février 2025 (vacances scolaire)

Rassemblement 2 : jeudi 24 avril 2025 (vacances scolaire)

Rassemblement 3 : mercredi 28 mai 2025

Tournoi triangulaire : dimanche 15 juin 2025

#### DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

# COMMISSION TECHNIQUE

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT FEMININ

### PLATEAUX FEMININS

#### Samedi 25 janvier 2025

Des plateaux 100% féminin FUTSAL et qui promet d'être une nouvelle expérience enrichissante avec une série de matchs dédiés aux jeunes filles de U9F à U11F.

#### Vous trouverez ci-dessous le détail de l'événement

Date : Samedi 25 janvier 2025

Heure : 9h à 12h ou 13h à 16h

Lieux : Gymnase LE PRALERE à CRANVES SALES

Futsal à 4 : U9F - U10F - U11F

Le nombre de places est limité à 8 équipes par ½ journée !!

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre :

<https://forms.gle/ELscoBeqMA2duSZw5>

#### PLAN D'ACTION – HIVER/PRINTEMPS

1. Samedi 25 janvier à Cranves Sales (FUTSAL)
2. Samedi 22 février (3 sites)
3. Samedi 29 mars (3 sites)
4. Samedi 12 avril (3 sites)
5. Samedi 31 mai (1 site) Fête du Football Féminin

#### CHALLENGE FUTSAL U13F

Un challenge futsal sera proposé à toutes les équipes U13F, le **samedi 25 janvier 2025** à Annemasse. Inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> décembre via le FAL.

#### CRITERIUM U13F

Ré engagement à partir du 1 décembre 2024 via le FAL.

La phase de printemps débutera le 15 mars 2025 et se terminera le samedi 31 mai 2025.

La formule reste à définir.

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

### MODIFICATION PHASE DE PRINTEMPS

Les modifications pour les u7, u9 et u11 sont à faire pour le **vendredi 20 décembre** sur la boîte mail du foot des Enfants : [footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr). Veuillez utiliser la BOITE MAIL DU CLUB



#### Rappel de l'organisation :

##### U7 :

- Phase 3 du 22.03 au 12.04
- Phase 4 du 10.05 au 7.06
- **JN u7 le samedi 14 juin**

##### U9 :

- Création d'un niveau D1+ pour les équipes qui ne **rencontrent pas suffisamment d'adversité** dans leur bassin. Regroupement des clubs des secteurs limitrophes (nombre d'équipes restreint)  
**ATTENTION, il ne s'agit pas d'un niveau de pratique** « élite », mais bien d'un niveau de pratique plus adaptée aux besoins. Il est impératif de bien identifier le niveau de vos enfants avant de vous engager dans cette démarche.
- Maintien des niveaux D1 et D2
- Une date de reprise **FACULTATIVE** est prévue le 15 février. Merci de préciser les équipes et niveaux des équipes concernées si vous souhaitez participer à ce plateau (pas de D1+ pour cette date)
- Reprise des plateaux pour toutes les équipes u9 le **15 mars**
- Si vos équipes ne sont pas disponibles le 15 mars et que vous souhaitez une reprise plus tardive (clubs avec beaucoup de joueurs en ski club notamment), c'est tout à fait possible mais veuillez nous le préciser

##### U11 :

- Maintien des niveaux actuels
- Une date de reprise **FACULTATIVE** est prévue le 15 février. Merci de préciser les équipes et niveaux des équipes concernées. Merci de préciser les équipes et niveaux des équipes concernées si vous souhaitez participer à ce plateau
- Reprise des plateaux pour tous les u11 le **15 mars**
- Si vos équipes ne sont pas disponibles le 15 mars et que vous souhaitez une reprise plus tardive (clubs avec beaucoup de joueurs en ski club notamment), c'est tout à fait possible mais veuillez nous le préciser

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FUTSAL

#### U7 et U9 : Noël du Futsal

#### **Samedi 14 décembre**

Gymnase du Bas Chablais – Avenue des Acacias à Douvaine

#### **ATTENTION changement d'horaire**

Accueil à **13h**

Début du plateau à **13h30**

Fin des plateaux à **16h45**

U7 : Douvaine - Foot Sud Gessien - Foron – Rumilly Vallières - St Pierre (**COMPLET**)

U9: Douvaine - Foot Sud Gessien - Genevois – St Pierre – Vallée Verte – Valleiry (**COMPLET**)

Merci de vous munir d'une extraction des licenciés présents pour la feuille de plateau

## U11

6 équipes

De 8h15 à 12h30 (rencontres et quiz de 8h45 à 12h30)

5 matchs de 12'

1 quiz

**COMPTE TENU DU NOMBRE IMPORTANT D'ÉQUIPES INSCRITES, UN CHOIX SERA FAIT POUR PERMETTRE A CHAQUE CLUB DE PARTICIPER A AU MOINS UN PLATEAU**

Équipes inscrites :

*Samedi 18 janvier :* Allinges – Argonay - Foot Sud Gessien – Foron - Genevois - Marignier – Pays de Gex – Valleiry

*Samedi 25 janvier :* Allinges – Argonay - Foot Sud Gessien – Foron - Genevois – GFA – Marignier – St Pierre

*Samedi 1<sup>er</sup> février :* Allinges – Argonay - Foot Sud Gessien – Foron - Genevois – GFA - Marignier – Rumilly Vallières - Valleiry

Merci de vous munir d'une extraction des licenciés présents pour la feuille de plateau

**Inscriptions sur la boîte mail : [footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)**

## **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES - FOOT DES ENFANTS**

### **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES :**

#### **U7**

16.11 : Cernex – Frangy – Marnaz - Vuache

#### **U9**

9.11 : Amphion 3 - Chamonix 1 - Fillinges 3 – Frangy 1 – Marnaz 1 - St Jeoire la Tour 2 – USAAG 1

16.11 : Aravis 3 – Ht Rhône 1 – Pays de Gex 1 (Cessy) – Pers Jussy 3 - TEGG Fem

23.11 : Cernex 1 - Challex 3 – Les Houches 1 – Meythet 1 - Frangy3 – Perrignier 2 – Seynod 4 – USAAG 4 – Veigy 1 - Viuz 1 - Vuache1

# COMMISSION DES TERRAINS ET INST. SPORTIVES

PV N°03 NOVEMBRE 2024



FOOT N°937 DU 5 DECEMBRE 2024

## Eclairages saison 2024-2025

Les clubs qui désiraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2024-2025, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS ( mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr )

**Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).**

## Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

## CONTROLES

Mairie de Magland Stade Municipal 1 et 2 NNI 741590101 et 741590102 : Visite Renouvellement classements IS le 08/11/2024

Mairie d'Annecy Stade des Grèves 1 Cran Gevrier NNI 740930101 : Visite Renouvellement Classement IS le 13/11/2024

Mairie de Féternes Stade Du Sivom NNI 741270101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 14/11/2024

Mairie de Publier Stade Fernand David NNI 742180102 : Visite Classement Initial Eclairage le 14/11/2024

Mairie de Scientrier Stade Municipal NNI 742620101 : Visite Renouvellement Classement IS le 19/11/2024

Commune de Fillière Stade du Plat Evires NNI 741200101 : Visite Classement Initial Eclairage le 26/11/2024

SIVU du Vuache Complexe Sportif du Vuache N°2 NNI 741440102 : Visite Classement Initial IS et Eclairage le 28/11/2024

Mairie de Viry Stade Municipal 3 NNI 743090103 : Visite Classement Initial Eclairage le 28/11/2024

## CLASSEMENTS

### PV CFTIS N°4 du 21 novembre 2024

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 03 du 15 novembre 2024.

### PV CRTIS N°3 du 15 novembre 2024.

## 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### MAGLAND - STADE MUNICIPAL 2 - NNI N° 741590102.

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T7PN, à l'échéance du 03/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 12/09/2024,

✓ Du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 11/11/2024.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (règlementation FFF 2021. 2.44m +/- 0.01 m).

La commission acte qu'une rue sépare les vestiaires de l'aire de jeu.

Cette installation est considérée comme n'ayant pas de vestiaires et ne peut être classée que T7PN.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur les hauteurs de buts avant le 30/06/2025, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T7PN, à l'échéance du 15/11/2034.**

**MAGLAND - STADE MUNICIPAL 1 - NNI N° 741590101.**

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5PN, à l'échéance du 24/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 12/09/2024,

- ✓ Du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 11/11/2024,
- ✓ De l'AOP du 14/11/2024.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (règlementation FFF 2021. 2.44m +/- 0.01 m).

La commission acte une non-conformité mineure sur la protection de l'aire de jeu, derrière les abris joueurs (Art. 3.9.5.1).

La commission recommande de tracer la zone technique devant les abris joueurs conformément à la réglementation (Art. 3.5).

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur les hauteurs de buts avant le 30/06/2025, sous réserve de mettre en place une protection des abris joueurs empêchant tout contact avec les spectateurs pour la prochaine compétition, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T5PN, à l'échéance du 15/11/2034.**

**GEX - STADE CHAUVILLY 1 - NNI N° 011730101.**

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5PN, à l'échéance du 29/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement, de la mairie, le 10/09/2024,

- ✓ Du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 16/10/2024,
- ✓ Du plan des vestiaires,
- ✓ De l'AOP.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public, pour l'ensemble du site, avant le 31/12/2024.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs de buts à 11 (règlementation 2.44m +/- 0.01m).

La commission acte deux recommandations ; la zone technique doit être conforme à l'article 3.5 ; la protection à l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public selon l'article 3.9.5.1.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur les hauteurs de buts avant le 30/06/2025, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T5PN, à l'échéance du 15/11/2034.**

**AMANCY - STADE VEIGE 2 - NNI N° 740070102.**

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5PN, à l'échéance du 04/12/2019. L'installation bénéficie de 2 aides FAFA, pour la réalisation d'un ensemble vestiaires et club house.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement, de la mairie, le 01/10/2024,

- ✓ Du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 16/10/2024,
- ✓ Du plan des vestiaires,
- ✓ De l'AOP du 04/11/2019
- ✓ Des rapports de visite concernant l'installation globale et la réalisation spécifique de l'ensemble vestiaires et club house.

La commission recommande de tracer la zone technique des abris joueurs conformément à la réglementation.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T4PN, à l'échéance du 15/11/2034.**

La décision fait preuve d'attestation de fin de travaux pour les FAFA 8607220907 et 8607220908.

**GEX - STADE CHAUVILLY 2 - NNI N° 011730102.**

Cette installation, clôturée, est classée au niveau A8PN, à l'échéance du 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement, de la mairie, le 10/09/2024,

- ✓ Du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 16/10/2024,
- ✓ Du plan des vestiaires,
- ✓ Du plan de l'aire de jeu.

La commission prend connaissance des modifications apportées aux dimensions de l'aire de jeu.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public, pour l'ensemble du site, avant le 31/12/2024.

La commission recommande l'installation d'abris pour les joueurs et pour les délégués.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T6PN, à l'échéance du 15/11/2034.**

## LA CHAPELLE D'ABONDANCE - STADE SOUS LE SAIX - NNI 740580101

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6PN, à l'échéance du 07/11/2023. La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement, de la mairie, le 14/03/2024,

✓ Du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS du district HSPG, le 09/10/2024,

✓ Du plan des vestiaires,

La commission acte que l'installation est clôturée.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11.

La commission recommande l'installation d'un abri pour les délégués et demande que lui soit envoyée une attestation administrative de capacité.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de la mise en conformité de la hauteur des buts à 11 pour le 30/06/2025, de l'envoi d'une AAC avant le 31/12/2024, la CRTIS LAURAFoot classe l'installation au **niveau T5PN, à l'échéance du 15/11/2034.**

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

### 2.1 Classements provisoires

### 2.2 Classements initiaux

## VIRY - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 743090103

Cette installation est classée au niveau T6SYN provisoire, à l'échéance du 12/03/2025.

La commission prend connaissance des résultats de tests IN SITU initiaux, réalisés le 28/10/2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation **au niveau T6SYN, à l'échéance du 06/08/2034.**

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

AMANCY - STADE DE CORNIER - NNI 740070201

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.1 Classements initiaux

### 9.2 Confirmations de classement

## GEX - STADE DE CHAUVILLY- NNI N° 011730101.

L'éclairage de cette installation est classé jusqu'au 22/03/2024

La Commission prend connaissance des documents transmis :

✓ La demande de confirmation de classement par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2024 pour un niveau E6 IM.

Des résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain le 16/10/2024 :

✓ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 162 Lux

✓ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0.41

✓ U2h (EhMini/EhMoy) : 0.62

Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed. 2021 Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en **niveau E6 IM, jusqu'au 15/11/2026.**

### Demandes Préalables Transmises

Mairie de Gex Demande préalable éclairage E6 LEDS stade de Chauvilly 1 NNI 11730101

Mairie de Gex Demande Préalable Eclairage E7 LEDS stade de Chauvilly 2 NNI 11730102

### Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Douvaine Réunion projet IS le 15/11/2024

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Liste définitive des équipes inscrites pour le championnat 2024/2025

Pour le 73

Association Futsal Rochette Olympique 2

Futsal Bourget United 1

U S Chartreuse Guiers 1

Futsal K-P U C Montmélian

Association Savoyarde Futsal Moutiers

Pour le 74

Thonon les Bains

Cluses Bonneville Foron 74

FC Vermillon

Les calendriers sont en ligne sur le site du District de la Savoie.

Ils ont été modifiés suite à l'arrivée tardive de ASF MOUTIERS qui prend la place de l'exempt. Les dates des deux premières journées pour cette formation et ses adversaires ont été repoussées.

## COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2025

### Catégorie SENIORS MASCULINS :

**Rappel, les formations du 73 et 74 qui évoluent dans le championnat Futsal sont inscrites d'office.**

Tirage au sort intégral avec les équipes sans gymnase jouant à l'extérieure

Dates des semaines retenues, les matchs pouvant se jouer en semaine, le soir. Les rencontres sont en élimination directe et FMI :

1<sup>er</sup> tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 6 et le 12 janvier 2025

2<sup>ème</sup> tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 20 et le 26 janvier 2025

3<sup>ème</sup> tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 3 et 9 février 2025

Finale le dimanche 23 février 2025.

### Sont inscrits au 04 décembre 2024

Association Futsal Rochette Olympique 2

Futsal Bourget United 1

U S Chartreuse Guiers 1

Futsal K-P U C Montmélian

Association Savoyarde Futsal Moutiers

Thonon les Bains

Cluses Bonneville Foron 74

F C Vermillon

US LA Motte Servolex

JS Chambéry

H FC Chambéry

US La Ravoire

# AMICALE DES ÉDUCATEURS

Appel auprès des membres de l'Amicale Départementale des Entraîneurs de Haute Savoie et du Pays de Gex.

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 novembre 2024 au Comité Départementale Olympique et Sportif à Annecy, l'Assemblée a renouvelé entièrement son Bureau, avec de nouveaux projets.

Mais avant de vous en faire part, nous souhaitons pouvoir rendre hommage et aussi valoriser toutes les personnes qui ont contribué à faire connaître cette Amicale. A ce jour nous n'avons pas une chronologie précise des Présidents, des secrétaires et trésoriers depuis la création. C'est bien l'objet de notre démarche avec votre connaissance, vous pouvez nous aider à faire le lien de cette histoire qui sur le plan National date de plus de 77 ans.

Aidez nous, avant que les outils, comme les courriers, les photos, les journaux, les liens entre éducateurs, ou la mémoire ne disparaisse, parce que nous n'aurions pu l'entretenir. C'est par cette première action que nous orientons le sens d'une association qui se dit Amicale. Le football a bien changé, et les moments de rencontre constructive sont de moins en moins fréquents.

Si vous souhaitez participer à cette reconstruction, vous devez nous envoyer par courrier les éléments que vous avez pour retrouver notre histoire à l'adresse suivante :

Mr POIRRIER Michel 16 rue du pré longé « les genets » 74940 Annecy ou à l'Amicale des éducateurs de football Haute Savoie- Pays de Gex 44 rue des verchères 74100 Ville la Grand

Ou par mail : michelpoirrier74@gmail.com

Merci de bien vouloir faire passer ce message en direction de vos cadres techniques.

Michel POIRRIER